Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/04/2025 - 6148 - 2013 B 01189 - 794 211 904 - GROUPE SB2F

DÉPÔT DU 23 AVR. 2025 6114

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

2050 - Bilan Actif

1 **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SARL GROUPE SB2F — Duree de l'exercice exprimee en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 34 RUE ST GEORGES 35000 RENNES — Duree de l'exercice precedent* 12

Numero SIRET* 7 9 4 2 1 2 9 0 4 0 0 0 4 5 — Neant*

Exercice N clos le 31/08/2024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appele (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'etablissement *	AB		AC	
	Frais de developpement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR	[illegible]	AS [illegible]	665
	Autres immobilisations corporelles	AT	35 [illegible]	AU [illegible]	[illegible]
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluees selon la methode de mise en equivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	[illegible]	CV	[illegible]
	Creances rattachees a des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilises	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financieres*	BH	[illegible]	BI	[illegible]
	TOTAL (II)	BJ	[illegible]	BK [illegible]	[illegible]
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matieres premieres, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermediaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW	
CREANCES	Clients et comptes rattaches (3)*	BX	[illegible]	BY	[illegible]
	Autres creances (3)	BZ	[illegible]	CA	[illegible]
	Capital souscrit et appele, non verse	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres	CD	[illegible]	CE	[illegible]
	Disponibilites	CF	[illegible]	CG	[illegible]
Comptes de regularisation	Charges constatees d'avance (3)*	CH	[illegible]	CI	[illegible]
	TOTAL (III)	CJ	[illegible]	CK	[illegible]
	Frais d'emission d'emprunt a etaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	[illegible]	IA [illegible]	[illegible]

Renvois (1) Dont droit au bail (2) part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes CP (3) Part a plus d'un an CR [illegible]

Clause de reserve de propriete * Immobilisations Stocks Creances

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Groupe

2051 - Bilan Passif avant répartition

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL GROUPE SB2F — Neant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 600 000)	DA	600 000
	Primes d'emission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de reevaluation (2)* (dont ecart d'equivalence EK)	DC	
	Reserve legale (3)	DD	60 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* FJ)	DG	513 100
	Report a nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	504 689
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions reglementees *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 677 789
Autres fonds propres	Produit des emissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnees	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (5)	DU	136 462
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	134 762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattaches	DX	17 436
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 849
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaches	DZ	
	Autres dettes	FA	
Compte regul	Produits constates d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	316 069
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 993 858

RENVOIS			
(1)	Ecart de reevaluation incorpore au capital	1B	
(2) Dont	Reserve speciale de reevaluation (1959)	1C	
	Ecart de reevaluation libre	1D	
	Reserve de reevaluation (1976)	1E	
(3)	Dont reserve speciale des plus- values a long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constates d'avance a moins d'un an	EG	117 [illegible]
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SARL GROUPE SB2F — Neant *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	616 418	FH		FI	616 418	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	616 418	FK		FL	616 418	
	Production stockee*					FM		
	Production immobilisee*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 242	
	Autres produits (1) (11)					FQ	103	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	624 763	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matieres premieres et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	188 127	
	Impôts, taxes et versements assimiles*					FX	4 932	
	Salaires et traitements*					FY	264 556	
	Charges sociales (10)					FZ	17 344	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al 3 du CGI) HS)					GA	6 252	
	Sur immobilisations - dotations aux provisions*					GB		
	Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	85	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	481 298	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	143 465	
operations en commun	Benefice attribue ou perte transferee* (III)					GH		
	Perte supportee ou benefice transfere* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	383 487	
	Produits des autres valeurs mobilieres et creances de l'actif immobilise (5)					GK		
	Autres interêts et produits assimiles (5)					GL	526	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Differences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	384 013	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financieres aux amortissements et provisions*					GQ		
	Interêts et charges assimilees (6)					GR	4 300	
	Differences negatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 300	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	379 713	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	523 178	

RENVOIS : voir tableau n° 2053-1 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL GROUPE SB2F — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur operations de gestion	HA	1 927
	Produits exceptionnels sur operations en capital *	HB	52 633
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	54 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur operations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur operations en capital *	HF	35 803
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 803
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	18 756
Participation des salaries aux resultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les benefices *	(X)	HK	32 246
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 063 338
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	553 649
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	509 689

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur operations a long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilieres	HY	
	produits d'exploitation afferents a des exercices anterieurs (a detailler au (8) ci dessous)	1G	
(3) Dont	Credit-bail mobilier *	HP	
	Credit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afferentes a des exercices anterieurs (a detailler au (8) ci dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liees	1J	33 637
(6)	Dont interets concernant les entreprises liees	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'interet general (art 238 bis du C G I)	HX	6 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 242
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG -CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	84
(13)	Dont primes et cotisations complementaires personnelles — facultatives A6 — obligatoires A9 — Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'epargne retraite A8		

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	35 803	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 927
Produits des cessions d'éléments d'actif		52 633

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs

	Exercice N Charges anterieures	Produits anterieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COMPTES ANNUELS / 2024

Période du 01/09/2023 au 31/08/2024

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL GROUPE SB2F

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024, dont le total est de 1 998 859 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 509 689 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/10/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	990			990
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 903	2 168		20 072
- Matériel de transport	5 244	36 400	36 400	5 244
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 731	185		8 916
- Emballages récupérables et divers		900		900
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**32 868**	**39 653**	**36 400**	**36 122**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	889 910			889 910
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	666			666
Immobilisations financières	**890 576**			**890 576**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		39 653		39 653
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		36 400		36 400
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL SB2F ENERGIE 35000 RENNES	20 000	-28 684	100,00	-3 111
SC FONCIERE SB2F 35000 RENNES	400 000	-315 521	100,00	-20 474
SARL SB2F INGENIERIE 35000 RENNES	20 000	32 395	99,90	-39 868
SAS SB2F GESTION PRIVEE 35000 RENNES	600 000	255 183	100,00	54 962
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)	888 600	888 600	624 353		349 850
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	127	198		325
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 927	2 607		10 534
- Matériel de transport	4 207	1 823	1 314	4 715
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 964	1 624	447	6 142
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**17 225**	**6 253**	**1 761**	**21 716**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 918 871 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	666		666
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	198 443	198 443	
Autres	705 308	80 955	624 353
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 454	14 454	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

CLIENTS FACT. A ETAB	8 472

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 600 000 EURO décomposé en 270 100 titres d'une valeur nominale de 2,22 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 316 069 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	136 452	39 696	96 756
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 496	18 496	
Dettes fiscales et sociales	56 899	56 899	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	104 222	1	104 221
Produits constatés d'avance			

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 532
(**) Dont envers les associés	104 222

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 104 222 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNIS.FACT.NON PAR	1 305
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	91
PERSONNEL-CONGES A PAYER	728
PERS-CHARGES SOCIALES SUR CP	525
ORG.SOC. CHARGES A P	9 983
ETAT AUTRES CH. A PA	1 400
TAXE D APPRENTISSAGE	15

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTAT.D AV	14 454		

[redacted] Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 23/09/2014, la société SARL GROUPE SB2F est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GROUPE SB2F. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Chaque filiale règle à la société intégrante les acomptes d'IS et la liquidation dans les délais applicables en l'absence d'intégration fiscale.

Déficits reportables

[redacted]	[redacted]	[redacted]
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	5 750	5 751
(B) - Déficits imputés		
(C) - Déficits reportables (A-B)	5 750	5 751
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)	5 750	5 751

GROUPE SB2F

Société à responsabilité limitée
Au capital de 600.000 euros
Siège social : 34 Rue Saint-Georges
35000-RENNES

794 211 904 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2025

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 509.689,03 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 509.689,03 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 509.689,03 euros

TOTAL : 509.689,03 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2025

Extrait du procès-verbal

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2024, s'élevant à 509.689,03 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 509.689,03 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 509.689,03 euros

TOTAL : 509.689,03 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits
certifiés conformes
La Gérance

